

PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION

2021 -2024

AVENANT 2

***Objet : Modification de la programmation de l'investissement
« socle commun » et du Fonctionnement « Volet social »**

Entre

Le DEPARTEMENT DE LA REUNION

ET

LA COMMUNE DE LA POSSESSION

ET

LE CCAS DE LA POSSESSION

Votée en Commission Permanente du : 18 octobre 2023

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA REUNION REPRESENTÉ PAR

Monsieur Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil Départemental

ET LA COMMUNE DE LA POSSESSION REPRESENTÉE PAR

Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire de la commune,

ET LE CCAS DE LA POSSESSION REPRESENTÉ PAR

Madame Vanessa MIRANVILLE, Présidente du CCAS

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Par décision en date du 24 mars 2021, le Département décide de reconduire le Pacte de Solidarité Territoriale, et de l'ajuster pour qu'il puisse être adapté au plus près des besoins des Communes et CCAS.

A cet effet, le Département alloue pour le dispositif **PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2ème GENERATION** une enveloppe de 107M€ sur trois années, allant de 2021 à 2024. Cette enveloppe est répartie de la manière suivante du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024 :

- Un volet investissement « socle commun » : 75M€,
- Un volet investissement « projets structurants » : 17M€, qui permettra de financer les projets d'ampleur portés par les territoires,
- Un volet fonctionnement « social » : 15M€.

Par décision en date du 19 mai 2021, le Département décide de contractualiser le Pacte de Solidarité Territoriale de Deuxième Génération avec la commune et le CCAS de LA POSSESSION, pour le volet Socle Commun et Social, respectivement pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Par décision en date du 24 novembre 2021, le Département décide de modifier le Cadre d'Intervention du Pacte de Solidarité Territoriale de 2ème Génération, afin d'adopter le même mode de calcul du taux d'intervention, pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Le taux d'intervention du Département s'effectuera sur le montant Hors Taxe (HT) des dépenses.

Le présent Avenant 2 à la convention PST2 du Pacte de Solidarité Territoriale de la commune de LA POSSESSION, a pour objet la modification de la programmation des opérations d'Investissement « Socle commun » et Fonctionnement « Volet social » sans aucune incidence financière afin d'intégrer le report des échéances au 31 décembre 2024.

I. PARTIE 1 : LES ELEMENTS COMMUNS AUX VOILETS INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN », « PROJETS STRUCTURANTS » ET FONCTIONNEMENT « SOCIAL »

La première partie présente les modalités communes aux deux volets investissements (« socle commun » et « projets structurants ») et fonctionnement (« social »).

1. Contractualisation

La signature la convention entre la Commune et/ou le CCAS de LA POSSESSION et le Département formalise le partenariat sur la base d'une enveloppe pluriannuelle notifiée pour la période 2021-2024.

La convention liste les opérations et/ou actions communales, pour lesquelles, la commune et/ou le CCAS, sollicitent un financement du Département.

Chaque opération et/ou action donnera lieu à la rédaction d'une fiche action par la commune et/ou le CCAS. Ces fiches actions seront jointes en annexe de la convention signée entre les parties. Le Département transmettra aux bénéficiaires, en amont, le modèle de fiche action en **annexe 1** de la présente convention.

La somme des montants sollicités pour la participation départementale est inférieure ou égale à l'enveloppe pluriannuelle affectée à la commune et au CCAS.

Cette convention fait l'objet d'une adoption en Commission Permanente.

La convention est signée par les trois parties : la Commune, le CCAS et le Département.

Elle fixe le montant de l'enveloppe répartie entre les deux entités, sur les deux volets investissements et fonctionnement (accessibles aux deux parties), dans le cadre du dispositif PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2^{ème} GENERATION.

L'enveloppe affectée à la commune pour la période 2021-2024, est de :

- **3 029 359 € pour les opérations d'investissement « Socle commun ».**
- **236 390 € pour les actions de fonctionnement sur le « Volet social ».**

2. Modalités de financement, de versement et justificatifs

Pour chaque opération ou action, une avance de 30% du montant total de l'opération et/ou de l'action allouée pour la période 2021-2024 sera versée :

- Pour le volet « investissement », à transmission de l'ordre de service de démarrage de l'action / opération.
- Pour le volet « fonctionnement », à transmission d'une attestation signée, du maire et/ou du président du CCAS, au démarrage de l'action / opération.

Pour chaque opération ou action, un acompte de 40% du montant total de l'opération et/ou de l'action sera versé dès l'atteinte de 50% **des dépenses hors taxe pour les volets « investissement et fonctionnement »**. Le

versement de cet acompte se fera sur la base de l'état global des dépenses certifié par le Maire et le Payeur, par opération et/ou action.

Pour chaque opération ou action, le solde restant de 30%, sera versé dès l'atteinte de 100% des dépenses hors taxe pour les volets « investissement et fonctionnement. Le versement du solde se fera sur la base de l'état global des dépenses, par opération et/ou action. Ce dernier devra faire clairement apparaître, un sous total, entre les dépenses qui ont déjà fait l'objet d'un versement d'avance et d'acompte et un sous total, des dépenses pour justifier le versement du solde.

Si le montant total des opérations-actions a été surestimé par la Commune-CCAS, alors le Département versera le montant de la subvention PST, calculé sur la base du taux contractualisé dans la convention (ou l'avenant qui corrige la convention), appliqué au total de l'état des dépenses réelles transmis par la Commune-CCAS au Département.

Les sommes à verser pour chaque opération, seront cumulées et donneront lieu à un versement par tranche de 4 mois par commune et/ou CCAS.

Les demandes de paiements, pour chaque opération seront transmissibles tout au long de l'exercice budgétaire, soit du 15 janvier au 15 novembre au plus tard.

Le modèle de tableau des dépenses à compléter est joint en **annexe 2**.

La fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le PST2 2021-2024 est transmise en **annexe 3**.

3. Suivi

Les justificatifs seront transmis au plus tard quatre mois après la fin de la période d'éligibilité des dépenses.

La date limite d'adoption d'un avenant est fixée au 1^{er} août 2024.

En outre, un bilan global de l'utilisation de l'enveloppe sera réalisé dans les six mois suivant la fin de l'éligibilité des dépenses. En cas de trop-perçu, c'est-à-dire si les montants versés par le Département excèdent les montants justifiés par la commune et/ou le CCAS, le Département émettra un titre de recettes pour la restitution des sommes indument versées.

4. Communication

Le bénéficiaire s'engage à collaborer avec le Département pour la définition et la mise en place des actions de communication sur les aides départementales, et à fournir à ses services toutes les informations requises sur l'état d'avancement de ses opérations.

Pour les travaux, le bénéficiaire s'engage à mettre en place un panneau de chantier précisant le coût HT du projet ainsi que la participation du Département en termes de taux et de montant.

Pour les acquisitions d'équipement mobilier, le bénéficiaire s'engage, apposer le logo du Département de façon visible sur l'équipement.

Enfin, la commune et/ou le CCAS s'engage à associer l'exécutif départemental à l'inauguration de toute opération et/ou action financée par le Département et, de façon générale, à toute communication médiatique établie dans ce cadre.

En cas de non-respect, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un droit de recettes pour le trop-perçu.

5. Contrôle et responsabilité

Le Département se réserve le droit de faire procéder au contrôle sur place et sur pièces de l'utilisation des fonds par toute personne dûment mandatée.

Dans le cas où ce contrôle contredirait les pièces justificatives transmises par la commune ou le CCAS, le Département se réserve le droit de réajuster les montants et modalités de versement des subventions, y compris d'émettre un droit de recettes pour le trop-perçu.

Les aides financières apportées par le Département à la commune ne peuvent engager, à aucun titre que ce soit, pour un quelconque fait ou risque pouvant survenir en cours d'exécution, la responsabilité du Département à l'égard de la commune ou d'un tiers.

6. Taux d'intervention

Pour les volets « investissements », le taux d'intervention du Département est déterminé par la commune et/ou le CCAS en fonction des financements obtenus par ailleurs, pour chaque projet, en divisant le montant sollicité pour la participation départementale par le montant total de l'opération (hors taxe).

Le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût hors taxe des opérations, et à 85% pour les dépenses d'ingénierie (note : seules les dépenses d'ingénierie d'investissement sont éligibles).

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants (Saint-Philippe, Cilaos, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Entre-Deux, Trois Bassins et Salazie), ces taux peuvent être portés à 90% (ingénierie et travaux).

Pour le volet « fonctionnement », le taux d'intervention du Département est plafonné à 80% du coût hors taxes (HT) des actions.

Pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants (Saint-Philippe, Cilaos, Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Entre-Deux, Trois Bassins et Salazie), ces taux peuvent être portés à 90%.

7. Liste des dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les dépenses rattachées aux projets listés dans la convention, **réalisées entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2024**.

Pour les volets « investissements », toutes les dépenses d'investissement liées aux opérations présentées sont éligibles, y compris les études. Cela concerne notamment les dépenses d'ingénierie d'investissement liées au projet.

Pour le volet « fonctionnement », toutes les dépenses de fonctionnement liées aux actions présentées sont éligibles. Néanmoins, la subvention PST 2, ne pourra servir à payer la masse salariale des personnels affectés à la gestion administrative des actions-opérations du PST 2, dans la mesure où le Département finance déjà un à deux postes de référent technique PST, dans son axe 5 « Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet ».

II. PARTIE 2 : LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN » ET « PROJETS STRUCTURANTS »

II. 1. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « SOCLE COMMUN »

Le Département a déterminé **deux thématiques** correspondant aux priorités du Département :

THEME 1 - La transition écologique et solidaire, ceci dans le but d'amplifier la mise en œuvre du Plan de Transition Ecologique et Solidaire du Département. Le PST 2 pourra donc compléter les diverses sources de financement dans le domaine.

Cette thématique doit représenter au minimum 20% de l'enveloppe « PST socle commun » allouée à la commune et au CCAS.

THEME 2 - La construction, les travaux pour les services à la population dans le champ des politiques publiques du Département, afin de favoriser la création de points d'accès aux droits, l'accueil pour les enfants et personnes vulnérables et les travaux de voirie à proximité des équipements départementaux ou toute autre action qui entre dans le champ de cette priorité.

Les projets FEADER pour lesquels les plans de financement sont déjà maquetés, et pour lesquels le Département participe en tant que contrepartie nationale, ne sont pas intégrés au présent cadre.

Conformément à la répartition des compétences définies par la loi NOTRe, le Département ne peut pas contribuer à une opération, constituant directement ou indirectement, une aide à une entreprise, à l'exception d'opérations d'investissement destinées à pallier l'absence d'initiative privée pour la présence de services marchands en milieu rural.

La commune souhaite engager le programme d'investissement suivant dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Convention PST2 - Commune-CCAS de La Possession

Opérations	Coût total € HT	PST			Commune		Autres financements		
		Taux	Montant € HT	Montant TES € HT	Taux	Montant (en €)	Taux	Montant (en €)	Financier
Suivi de la mise en œuvre de la piste cyclable sur le territoire communal	22 000,00 €	30,00%	6 600,00 €	6 600,00 €	70,00%	15 400,00 €			
Réagencement de la médiathèque Héva en vue de l'installation d'un studio multimédia et d'une salle d'activités (études et travaux)	135 000,00 €	59,72%	80 619,00 €		40,28%	54 381,00 €			
Aménagement d'un jardin partagé sur la parcelle AT 1117 (lot. Cap Noir)	50 250,00 €	30,00%	15 075,00 €	15 075,00 €	20,00%	10 050,00 €	50,00%	25 125,00 €	ETAT
Continuité voie cyclable entre la rue de Hanoi et le quartier St Laurent (études et travaux)	1 250 000,00 €	25,43%	317 848,26 €	317 848,26 €	32,85%	410 625,00 €	41,72%	521 500,00 €	ETAT
Brasseurs d'air dans les écoles (Malraux/Lacaussade/Célimène)	64 819,00 €	80,00%	51 855,20 €	51 855,20 €	20,00%	12 963,80 €			
Relamping LED des sites sportifs-études	35 000,00 €	85,00%	29 750,00 €	29 750,00 €	15,00%	5 250,00 €			
Menuiseries aluminium dans les écoles (Parny, Vergès, Curie, Joron)	134 116,00 €	80,00%	107 292,80 €	107 292,80 €	20,00%	26 823,20 €			
Ad'AP: ascenseurs et élévateurs sur 8 sites (études)	185 000,00 €	85,00%	157 250,00 €		15,00%	27 750,00 €			
Ad'AP: ascenseurs et élévateurs sur 2 sites (travaux)	300 000,00 €	80,00%	240 000,00 €		20,00%	60 000,00 €			
Aménagement des maisons de quartier de Bois rouge et de Dos D'Ane (projet de crèche itinérante)	80 000,00 €	80,00%	64 000,00 €		20,00%	16 000,00 €			
Réhabilitation du CCAS (y compris travaux de VRD et de démolition)	1 150 000,00 €	80,00%	920 000,00 €		20,00%	230 000,00 €			
Création de vestiaires pour le service Cadre de vie	130 000,00 €	80,00%	104 000,00 €		20,00%	26 000,00 €			

Convention PST2 - Commune-CCAS de La Possession

Création de bureaux pour la Police Municipale- études	85 000,00 €	85,00%	72 250,00 €		15,00%	12 750,00 €			
Création de bureaux pour la Police Municipale- Travaux	565 000,00 €	80,00%	452 000,00 €		20,00%	113 000,00 €			
Réhabilitation partielle de la Gendarmerie (travaux)	100 000,00 €	80,00%	80 000,00 €		20,00%	20 000,00 €			
Révision allégée/ modification du PLU- études	38 675,00 €	85,00%	32 873,75 €		15,00%	5 801,25 €			
Mise en place du nouveau plan de déplacement (études et travaux Phase 1)	259 300,00 €	55,43%	143 729,99 €	143 729,99 €	13,00%	33 709,00 €	31,43%	81 497,99 €	
TOTAL	4 584 160,00 €		2 875 144,00 €	672 151,25 €		1 080 503,25 €		628 122,99 €	

Le CCAS souhaite engager le programme d'investissement suivant dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Libellé de l'opération	Coût Total € HT	PST 2			Montant CCAS	
		Taux	Montant € HT	Montant TES € HT	Taux	Montant € HT
Renouvellement du parc automobile du CCAS par l'acquisition de véhicules électriques (portage CCAS)	176 000,00 €	80,00%	140 800,00 €	140 800,00 €	20%	35 200,00 €
Réhabilitation de la maison d'hébergement temporaire pour SDF à Camp Magloire (portage CCAS)	16 770,00 €	80,00%	13 416,00 €		20%	3 354,00 €
TOTAL	192 770,00 €		154 216,00 €	140 800,00 €		38 554,00 €

II. 2. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT « PROJET STRUCTURANT »

La commune souhaite engager, dans le cadre du volet « projet structurant » le programme d'investissement suivant dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiche action.

Libellé de l'opération	Coût Total HT	PST 2		COMMUNE		REGION	
		Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT
Aménagement d'un espace ludique et paysager de Moulin Joli	1 275 337,80 €	30,00%	382 601,34 €	10,00%	127 533,78 €	60,00%	765 202,68 €
Total	1 275 337,80 €		382 601,34 €		127 533,78 €		765 202,68 €

III. PARTIE 3 : LES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT « VOLET SOCIAL »

Le Département a déterminé **cinq axes** correspondant aux priorités du Département :

1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables – 8 champs
2. Accompagner les enfants et les familles confrontées à des difficultés socio-éducatives - 9 champs
3. Soutenir les actions de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées et personnes porteuses de handicap - 3 champs
4. Participer à l'amélioration de l'habitat, à l'identique de ce qui a été réalisé dans le cadre du PST 1, dans la logique d'une complémentarité des autres dispositifs du Département
5. Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet

La commune souhaite engager le programme d'actions suivantes dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Libellé de l'action	Concerne la TES (OUI/NON)	Coût Total € HT	PST 2		COMMUNE		Autre financement		
			Taux	Montant €	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Financier
Prévention - Educateur de rue	NON	88 500,00 €	76,27%	67 500,00 €			23,73%	21 000,00 €	Etat
TOTAL		88 500,00 €		67 500,00 €				21 000,00 €	

Le CCAS souhaite engager le programme d'actions suivantes dont le détail est présenté en annexe sous forme de fiches actions.

Libellé de l'action	Concerne la TES (OUI/NON)	Coût Total € HT	PST 2		CCAS		Autre financement		
			Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Taux	Montant € HT	Financier
Aide au permis de conduire	NON	90 000,00 €	62,50%	56 250,00 €	37,50%	33 750,00 €			
Actions de soutien à la parentalité	NON	217 240,00 €	51,85 %	112 640,00 €	25,13%	54 598,00 €	23,02%	50 002,00 €	CAF
TOTAL		307 240,00 €		168 890,00 €		88 348,00 €		50 002,00 €	

IV. PARTIE 4 : SYNTHESE CONTRACTUALISATION

PST 2	Commune	CCAS	Total
Investissement « socle commun »	2 875 144,00 €	154 216,00 €	3 029 360,00 €
Investissement « projet structurant »	382 601,34 €		382 601,34 €
Fonctionnement « volet social »	67 500,00 €	168 890,00 €	236 390,00 €

V. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties et demeurera en vigueur jusqu'à parfaite liquidation des engagements contenus aux présentes, soit au plus tard le 30 avril 2024.

IV. RESILIATION DE LA CONVENTION

Les parties peuvent mettre un terme à la présente convention, notamment en cas de non-respect des engagements prévus.

V. TRAITEMENT DES LITIGES

Le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion est compétent en cas de litige entre les parties.

Date : le ; Lieu : à Saint-Denis

Le Président du Conseil Départemental

La Maire de La Possession

Cyrille MELCHIOR

Vanessa MIRANVILLE

La Présidente du CCAS de La Possession,

Vanessa MIRANVILLE

Annexe 1 : Modèle de fiche action à compléter par la commune-CCAS pour toute actions-opération**INVESTISSEMENT : « SOCLE COMMUN »****OPERATION INVESTISSEMENT COMMUNE**

INTITULE DE L'ACTION		SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CYCLABLE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PHASE 1
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La commune de La Possession est impliquée dans une démarche volontariste du développement de mobilités douces. Afin de s'assurer de la pertinence des actions entreprises, une évaluation de la politique cyclable de la commune est nécessaire.
--------------------------	--

OBJECTIFS	L'objectif de l'action est de mettre en œuvre un suivi et une évaluation des actions menées sur le territoire en terme de stratégie de déplacement des modes doux)
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	L'opération consiste à réaliser une étude de diagnostic des actions mises en œuvre à court et moyen terme (fréquentation Voies Vertes, action de communication...etc).
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<u>Localisation</u> : aménagements réalisés pour les modes doux, Voies Verte et pistes vélos sur le territoire, en particulier le tronçon partie basse de Moulin Joli à la rue Hanoi. Les travaux de réalisation d'une piste cyclable sont prévues sur le tronçon allant de la rue Hanoi à la rue Pablo Neruda. <u>Public visé</u> : les usagers de ces aménagements. <u>Thématique</u> : modes de déplacement doux
--	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Un marché d'étude de type AMO et un marché d'installation et fourniture de systèmes de comptage devront être notifiés dans le cadre de cette opération.
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	L'opération sera suivie et pilotée par le service Etudes et Travaux, en lien avec la Direction des Grands Projets et de la mobilité.
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	L'étude sera lancée début 2022 pour un suivi des actions en cours et à venir (Voies Vertes, plan déplacement des mobilités actives...etc)
---	---

Convention PST2 - Commune-CCAS de La Possession

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	30% Département (PST 2) 60% Etat (AVELO 2) 10% Ville
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<u>Indicateur quantitatif:</u> Nombre d'actions évaluées <u>Indicateurs qualitatifs:</u> - Etude répondant aux orientations de l'Etat sur la stratégie vélo - Bureau d'étude ayant des références significatives dans le domaine
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Cette action va dans le sens du développement des alternatives à la voiture individuelle, conformément au Plan de transition écologique et solidaire du Département (objectif n°10).
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		REAGENCEMENT DE LA MEDIATHEQUE (POUR INSTALLATION D'UN STUDIO ET D'UNE SALLE DE TRAVAIL)
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La Ville de La Possession souhaite réaménager une partie de la médiathèque Héva, afin de pouvoir accueillir un studio radio.
--------------------------	--

OBJECTIFS	L'objectif est de permettre l'accueil d'un studio radio, ouvert notamment aux groupes scolaires.
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	L'opération consiste à aménager la salle de travail actuelle en studio radio, et à réaliser les travaux permettant la réaffectation de la salle amphithéâtre en salle de travail pour le public.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION	Localisation: Médiathèque Héva située au Centre-Ville de La Possession
Localisation	
Public visé	Public visé: les usagers de la médiathèque, les groupes scolaires
Thématique	Thématique: réagencement d'un équipement public

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	- Consultation MOE - Etudes de MOE - Consultation des entreprises - ACT - OS de démarrage - Période de préparation - OS Travaux - Travaux - Réception
---	---

PILOTE ET PARTENAIRES	L'étude et les travaux seront suivis et pilotés par le service Etudes et Travaux, en lien avec les entreprises retenus.
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Les études et travaux seront finalisés courant du premier semestre 2024.
---	--

Convention PST2 - Commune-CCAS de La Possession

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	56,51% PST 13,49% Ville 30% DETR
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<u>Indicateur quantitatif:</u> 60% des dépenses réalisées au second semestre 2023 <u>Indicateurs qualitatifs:</u> - Etude répondant aux attentes de la Ville - Satisfaction des usagers de la médiathèque suite aux travaux
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sans objet
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		AMENAGEMENT D'UN JARDIN PARTAGE SUR LA PARCELLE AT 1117
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La Ville de La Possession souhaite poursuivre la démarche initiée depuis 2014 d'aménagement de jardins partagés sur la commune de La Possession. A ce jour, quatre jardins partagés ont été inaugurés sur des terrains communaux : deux sur les quartiers du Centre-Ville, un à Camp Magloire et un à la Ravine à Malheur. C'est dans ce contexte que la Commune souhaite aménager un jardin partagé sur le secteur de Sainte-Thérèse, lotissement Cap Noir.
--------------------------	--

OBJECTIFS	Dans le contexte actuel de crise sanitaire liée au Covid-19, la commune souhaite poursuivre la démarche initiée d'aménagement de jardins partagés. Les thématiques ciblées sont les suivantes : - Améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation des riverains en leur permettant de cultiver des légumes et des fruits à proximité de leur lieu d'habitation ; - Permettre ainsi aux jardiniers de réaliser des économies ;Etre en contact avec la nature, et pratiquer une activité physique ; - Créer du lien social et de la convivialité, le jardin partagé favorisant les rencontres et les échanges ; - Sensibiliser les écoliers/ collégiens à la nature et à l'alimentation « saine ».
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	La parcelle concernée par le projet s'étend sur une surface de 1500m², soit une surface relativement importante pour l'aménagement d'un jardin partagé. Le projet donnera lieu à l'aménagement d'environ 1071 m² de jardin, soit 28 parcelles de 25 m² exploitables à cultiver, et pourra ainsi bénéficier à environ 28 familles. Ces parcelles feront l'objet de travaux de préparation de sol et d'apport de terres fertiles amendées sur environ 50 cm de profondeur permettant la pratique des cultures potagères. De manière plus générale, le quartier de Sainte-Thérèse abrite un peu plus de 3000 habitants, population particulièrement concernée par cet « équipement » de proximité.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION	Localisation: Le projet se situe sur la parcelle AT 1117 à Sainte-Thérèse à La Possession. Le public particulièrement visé par le projet : l'ensemble des riverains du futur jardin partagé et les habitants du quartier au sens large, mais également les établissements scolaires situés à proximité. Thématique: jardin partagé
------------------------------	--

Convention PST2 - Commune-CCAS de La Possession

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (<i>ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...</i>)	Ce projet consistera à mettre en place les actions suivantes: ▪ Aménagement des paliers de culture en s'adaptant au dénivelé du terrain ▪ 28 parcelles d'environ 25 m2 ▪ Sécurisation du jardin (clôtures + 1 portail en partie haute + 1 portillon en partie basse) ▪ Aménagement de circulation en stabilisé (grave concassée) ▪ Installation de clapets pour arrosage manuel ▪ Installation d'un kit table + bancs à l'ombre d'un arbre existant qui sera conservé ▪ Installation d'un abri de jardin ▪ Acquisition de matériels de jardinage
PILOTE ET PARTENAIRES	Le projet est porté par la commune de La Possession. De manière opérationnelle, dans le cadre des travaux, l'aménagement du jardin partagé sera suivi par le service Environnement de la Commune, en lien avec l'association An Grèn Koulèr et les entreprises qui seront amenées à travailler sur le chantier. La gestion du jardin et son animation sont pilotées par le Service Habitat en lien avec l'association An Grèn Koulèr.
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Date prévisionnelle de démarrage : Début Juillet 2021/ Date prévisionnelle d'achèvement : Début Octobre 2021
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	30% Département (PST) 50% Etat (France Relance) 20% Ville
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateurs quantitatifs : réalisation de 100% des dépenses fin 2021 Indicateurs qualitatifs : - satisfaction des usagers - nombre de familles utilisant régulièrement le jardin
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	La parcelle concernée étant actuellement désaffectée, le projet permettra de la mettre en valeur, notamment sur le plan environnemental. Dans une certaine mesure, les jardiniers, en limitant leur déplacement pour s'approvisionner, pourront contribuer à réduire les émissions de CO2. De plus, le jardin partagé, en offrant des possibilités de s'approvisionner sur place, permettra de réduire le gaspillage alimentaire.
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION INV * ☒ X FONC * ☐	CONTINUITE DE LA VOIE CYCLABLE DE LA RUE HANOI AU QUARTIER ST LAURENT-ETUDES ET TRAVAUX	
* case à cocher		
CONTEXTE / ENJEUX		Actuellement des travaux de réalisation d'une voie cyclable sont en cours de travaux (livraison prévue fin mai 2021) sur le tronçon Sud de la ZAC Moulin Joli à la rue Hanoi. La présente opération consiste à créer une continuité de la voie cyclable, en partant de la rue Hanoi jusqu'à la rue Pablo Neruda (quartier de Saint-Laurent)
OBJECTIFS		La ville de La Possession conduit deux projets urbains conséquents à travers deux ZAC (Cœur de ville et Moulin Joli). Elle ambitionne de les relier par une voie dédiée aux mobilités actives, d'environ 3 km, déconnectée de la voirie principale et desservant de nombreuses zones d'habitation et pôles générateurs de déplacements (zones de commerces de proximité, établissements scolaires dont le lycée, gymnase, crèches, etc.).
DESCRIPTIF DE L'ACTION	L'opération porte sur le prolongement d'une voie verte sur berge d'une largeur de 3,80 mètres, exclusivement réservée aux cheminements piétons et cyclistes. La portion concernée par cette opération est comprise entre la rue Hanoi (depuis le parking situé à l'arrière du gymnase François Mitterrand) jusqu'à la rue Pablo Neruda située dans le quartier de Saint-Laurent.	
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation: de Moulin Joli (à l'arrière du gymnase du lycée) jusqu'à la rue Pablo Neruda. Public visé: piétons et cyclistes Thématique: développement de cheminements doux	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Marché de MOE en procédure adaptée en 2021. Début des travaux en 2023. Livraison en 2024.	
PILOTE ET PARTENAIRES	Le service Etudes et Travaux de la Mairie de La Possession pilotera cette opération, en lien avec la(les) entreprises retenues.	
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Le projet est au stade de programmation opérationnelle (programme, étude environnementale, consultation de maîtrise d'œuvre) La date de mise en service est prévue courant 2024.	

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	25,43% PST 41,72% Etat 32,85% Ville
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateur quantitatif: % réalisation des dépenses fin 2024 Indicateurs qualitatifs: - intégration paysagère - satisfaction des usagers
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Il s'agit de développer des alternatives à la voiture individuelle, conformément au Plan de transition écologique et solidaire du Département (objectif n°10).
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION INV * ☒ FONC * ☐	BRASSEURS D'AIR DANS LES ECOLES (A. MALRAUX/LACAUSSADE/ CELIMENE)	
* case à cocher		
CONTEXTE / ENJEUX		La ville de la Possession souhaite améliorer le confort thermique au sein de ces écoles tout en privilégiant les solutions peu énergivores. Le but est d'éviter la pose de climatiseurs
OBJECTIFS		Les objectifs sont : - Améliorer le confort thermique - éviter le recours à la climatisation
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Il s'agira de mettre en place 5 à 6 brasseurs d'air par salle de classe. Les travaux se feront pendant les vacances scolaires.	
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation : commune de la Possession Public visé : écoliers, professeurs Thématique: confort thermique	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	La Ville dispose déjà d'un marché à un bon commande pour la mise en place de brasseurs d'air	
PILOTE ET PARTENAIRES	Le service Etudes et Travaux de la Mairie de La Possession pilotera les travaux à réaliser par l'entreprise retenue.	
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	2021 à 2023	

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	80% Département (PST) 20% Ville
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<u>Indicateurs qualitatifs:</u> - confort thermique des usagers - choix de brasseurs d'air performants <u>Indicateur quantitatif:</u> Nombre de classes ayant bénéficié de nouveaux brasseurs d'air.
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	L'installation de brasseurs d'air performants permettra de diminuer l'usage de la climatisation, et de manière indirecte contribuera à la réduction des GES.
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		RELAMPING LED SITES SPORTIFS: ETUDES
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La ville de la Possession souhaite améliorer l'éclairage au sein des sites sportifs tout en privilégiant les solutions peu énergivores.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Les objectifs sont : - Améliorer l'éclairage - mise en place d'une solution peu énergivore - diminuer les consommations électriques
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Il s'agira de réparer ou d'améliorer l'éclairage au sein des sites sportifs grâce à une étude d'éclairage. De plus, la ville souhaite faire des économies d'énergie en mettant en place de l'éclairage LED.
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION	Localisation : commune de la Possession Public visé: usagers Thématique: économie d'énergie
Localisation	
Public visé	
Thématique	

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Rédaction du marché de MOE Publication du marché de MOE Notification du marché de MOE Etude site par site
---	--

PILOTE ET PARTENAIRES	Le centre technique municipal de la Mairie de La Possession pilotera les travaux à réaliser par l'entreprise retenue.
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	mai 2021 Rédaction du marché de MOE Juillet 2022 Notification du marché de MOE Août 2022- décembre 2023 Etudes
---	--

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat,	85% Département (PST) 15% Ville
--	------------------------------------

Région, Europe, autres...)	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<u>Indicateurs qualitatifs:</u> - expérience du prestataire sur des études similaires - étude répondant à la demande de la Ville <u>Indicateurs quantitatifs :</u> réalisation des dépenses à 100% dès 2022
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	L'installation d'éclairage LED performants permettra de diminuer notre consommation électrique et de réduire notre impact carbone.
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		MENUISERIES ALUMINIUM DANS LES ECOLES (PARNY/ VERGES/ CURIE/ JORON)
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La ville de la Possession souhaite améliorer le confort thermique au sein de ses écoles tout en privilégiant les solutions passives. Le but est d'éviter la pose de climatiseurs.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Les objectifs sont : - Améliorer le confort thermique - éviter le recours à la climatisation - mise en place d'une solution passive
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Il s'agira de réparer ou de mettre en place des jalousies (remplacement de nacots) au sein des écoles
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation : commune de la Possession Public visé : écolier, professeurs Thématique: confort thermique
--	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : <i>étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	La Ville dispose déjà d'un marché à bon commandement pour la mise en place ou la réparation de jalousies
--	--

PILOTE ET PARTENAIRES	Le centre technique municipal de la Mairie de La Possession pilotera les travaux à réaliser par l'entreprise retenue.
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	2021-2023
---	------------------

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat,	80% Département (PST) 20% Ville
--	------------------------------------

Région, Europe, autres...)	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateurs qualitatifs: confort thermique des usagers et durabilité du matériau; Indicateur quantitatif: plus de 100% des dépenses réalisées en 2023
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	La réparation ou le remplacement des jalousies défectueuses permettra d'assurer une ventilation efficace des locaux scolaires. Cela permettra d'améliorer le confort thermique au sein de ses écoles tout en privilégiant les solutions passives. Le but est d'éviter la pose de climatiseurs.
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		AD'AP : ASCENSEURS ET ELEVATEURS SUR 8 SITES COMMUNAUX - ETUDES
INV *	☒	
FONC *	☐	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La Ville de La Possession souhaite poursuivre la démarche de mise en accessibilité de ses équipements, notamment sur 6 écoles et une maison de quartier ne disposant pas d'ascenseurs/élévateurs.
--------------------------	---

OBJECTIFS	L'objectif de cette opération est la mise en conformité de certaines écoles/ maison de quartier avec les règles de mise en accessibilité. Les études constituent le préalable à l'atteinte de cet objectif.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	L'opération consiste à réaliser des études sur l'accessibilité des 8 sites suivants de La Possession: Ecoles Auguste Lacaussade (Rivière des Galets), Jules Joron (Moulin Joli), André Malraux (Saint-Laurent), Henri Lapierre (Centre Ville), Joliot Curie (Ravine à Malheur), Paul Langevin (Dos D'Ane), Evariste de Parny et la maison de quartier de Pichette. Il s'agit plus précisément d'établir la faisabilité de l'installation d'ascenseurs et/ou d'élévateurs, d'étudier les caractéristiques des installations à aménager et de réaliser un planning prévisionnel de réalisation.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Les écoles concernées par l'études sont situés sur différents quartiers de La Possession. Le public visé sera l'ensemble des usagers de ces écoles, notamment les enfants et le personnel de l'école.
--	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Compte tenu du coût estimatif de l'étude, un marché devra être notifié en 2021.
---	---

PILOTE ET PARTENAIRES	Un bureau d'études sera missionné pour réaliser cette étude. Le service Etudes et Travaux de la Mairie de La Possession en assurera le suivi et le pilotage.
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Etude par la maîtrise d'œuvre en 2021 (pour l'installation des ascenseurs sur les 7 sites)
---	--

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	85% Département (PST) 15% Ville
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateur quantitatif: 50% des dépenses réalisées en 2022 Indicateurs qualitatifs: - étude répondant aux attentes de la Ville - Bureau d'étude ayant des références significatives dans le domaine
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sans objet
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION INV * FONC *	<table border="1"> <tr> <td>X</td> </tr> <tr> <td> </td> </tr> </table>	X		AD'AP : ASCENSEURS ET ELEVATEURS SUR 2 ECOLES - TRAVAUX
X				
* case à cocher				
CONTEXTE / ENJEUX	La Ville de La Possession souhaite poursuivre la démarche de mise en accessibilité de ses équipements, notamment sur 2 écoles ne disposant pas d'ascenseurs/élévateurs.			
OBJECTIFS	L'objectif de cette opération est la mise en conformité des écoles avec les règles de mise en accessibilité (ascenseurs/élévateurs), suite aux études qui seront réalisées.			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	L'opération consiste à installer des ascenseurs et élévateurs sur les 2 écoles identifiées de La Possession.			
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation: les écoles concernées par l'études sont situés sur les quartiers de Rivière des Galets (école Auguste Lacaussade), et du Centre-Ville (Evariste de Parny). Public visé: l'ensemble des usagers de ces écoles, notamment les enfants et le personnel de l'école. Thématique: accessibilité			
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (<i>ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...</i>)	Etude par la maîtrise d'œuvre en 2021 Travaux en 2022/2023/2024			
PILOTE ET PARTENAIRES				
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Etude par la maîtrise d'œuvre en 2021 Travaux en 2022/2023/2024			
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	80% Département (PST) 20% Ville			

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<u>Indicateurs quantitatifs:</u> - Dépenses réalisées de 50% - nombre de sites accessibles PMR (minimum 7) <u>Indicateurs qualitatifs:</u> choix de l'ascenseur en conformité avec les normes en vigueur
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sans objet
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION INV * ☒ X FONC * ☐	AMENAGEMENT DE MAISONS DE QUARTIER DE BOIS ROUGE ET DE DOS D'ANE (PROJET DE CRECHE ITINERANTES)
* case à cocher	
CONTEXTE / ENJEUX	La Ville de La Possession souhaite accueillir des crèches itinérantes au sein des maisons de quartier de Bois Rouge et de Dos D'Ane.
OBJECTIFS	L'objectif de cette opération est in fine d'accueillir des crèches itinérantes au sein de maisons de quartiers.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	L'opération consiste en la réalisation des travaux nécessaires à l'accueil de crèches itinérantes.
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Les 2 cases de La Possession sont situées sur les quartiers suivants: Dos d'Ane et Ravine à Malheur. Le public visé concerne l'ensemble des usagers du case. La thématique concerné est la mise aux normes des maisons de quartier, permettant l'accueil de crèche itinérantes.
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Les travaux ont été réalisés à partir des accord cadre notifié.
PILOTE ET PARTENAIRES	Le service Etudes et Travaux pilotera les travaux à réaliser par la/les entreprise(s) retenue(s).
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Travaux réalisés en 2022
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat,	80% Département (PST) 20% Ville

Région, Europe, autres...)	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateurs quantitatifs: Dépenses réalisées à 50% fin 2022 Indicateurs qualitatifs: - Satisfaction des usagers - Nombre d'équipements aménagés
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sans objet
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		REHABILITATION DU CCAS (Y COMPRIS DEMOLITION/ ET TRAVAUX DE VRD)
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX

Les locaux du CCAS de la ville de La Possession ne sont plus adaptés à leurs usages ; ils sont vétustes, peu confortables, dangereux pour les agents communaux et ne répondent plus aux normes d'accueil d'un établissement recevant du public.

Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment 1 et en la démolition puis reconstruction du bâtiment 2, entant d'extension du bâtiment 1.

Les travaux se dérouleront en site occupé pour le bâtiment 1, et le bâtiment 2 sera libéré pendant la durée de la réhabilitation. L'accueil du public devra être le moins possible perturbé.



Légende :

- Délimitation parcelle
- Voie d'accès à l'arrière du bâtiment
- Bâtiment 1
- Bâtiment 2

OBJECTIFS	Le projet consiste à mener une réflexion d'ensemble sur ce site afin de permettre à la commune de répondre aux objectifs suivants : - Améliorer la ventilation naturelle des locaux existants et éviter le recours systématique à la climatisation tout au long de l'année ; - Améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment conservé en renforçant l'isolation afin d'éviter l'apport des calories en particulier par la toiture ; - Mise aux normes complète de l'installation électrique du bâtiment conservé; - Modernisation des réseaux et des fluides ; - Mise en conformité incendie et accessibilité des locaux destinées à recevoir du public ; - Assurer la mise en sécurité du bâtiment notamment en fonctions des dispositions du code du travail.
-------------------------	--

Les travaux envisagés consistent en une réhabilitation lourde du bâtiment 1 en conservant la structure :

- Remplacement des menuiseries extérieures ;
- Réorganisation interne des locaux, en cloisonnement, menuiserie, électricité, téléphone, informatique, sols ;
- Réhabilitation des façades ;
- Organisation de la sécurité incendie du bâtiment ;
- Réhabilitation de la cour y compris des réseaux si nécessaire ;

Le Bâtiment 2 sera détruit et une extension du bâtiment 1 sera créé.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Le projet se situe rue Leconte de lisle, au Centre Ville de La Possession. Public visé: le personnel du CCAS et les administrés Thématique: Réhabilitation de batiment
--	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (<i>ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...</i>)	Marché public de travaux qui fait suite à une étude (marché de maîtrise d'œuvre)
PILOTE ET PARTENAIRES	Le service Etudes et Travaux (ou CTM?) de la Mairie de La Possession pilotera les travaux à réaliser par la/les entreprise(s) retenue(s).
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	APS/PC : mars 2021 PRO : mai 2021 DCE/PUBLICATION/NOTIFICATION : 2022-2023 RECEPTION TRAVAUX : 2024
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	80% Département (PST) 20% Ville
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateur quantitatif: Objectif de réalisation d'au moins 10% des dépenses fin 2022 Indicateurs qualitatifs: - Satisfaction des usagers - Conformité du bâtiment par rapport à la réglementation PMR/ Code du Travail
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sans objet
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		CREATION DE VESTIAIRES POUR LE SERVICE ENVIRONNEMENT
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Actuellement le personnel du service Environnement ne dispose pas de véritables vestiaires aux normes, utiles dans le cadre de leur travail de terrain.
--------------------------	---

OBJECTIFS	L'objectif de cette opération est d'améliorer les conditions de travail du personnel de ce service et d'assurer la mise aux normes du local dédié aux vestiaires.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	L'action consiste à aménager de véritables vestiaires au sein du service Environnement, pour l'usage du personnel.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Le service Environnement se situe dans la Zone d'Activité de la Ravine à Marquet. Le public visé est le personnel du service Environnement. La thématique concerné est l'amélioration des conditions de travail.
--	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Ce dossier est un marché à bon de commande pour les deux sociétés retenues (VRD et Gros Oeuvre). Aussi, une consultation de MOE sera entreprise avec demande de PRO/DCE - ACT - EXE/VISA - DET - AOR - DOE - GPA.
---	---

PILOTE ET PARTENAIRES	
------------------------------	--

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	PC: 3mois - VRD: 3 mois - Fabrication modulaires: 2 mois - Mise en œuvre sur site: 4 mois
---	---

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	80% Département (PST) 20% Ville
--	------------------------------------

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateur quantitatif: Dépenses réalisées à 50% fin 2023 <u>Indicateurs qualitatifs:</u> - Construction dans les normes en vigueur - Satisfaction des usagers (le personnel)
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sans objet
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		CREATION DE BUREAUX POUR LA POLICE MUNICIPALE: ETUDES
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Les locaux de la Police Municipale ne sont actuellement plus adaptés pour accueillir l'ensemble du personnel de la Police Municipale. Par ailleurs, la Commune envisage d'implanter un système de vidéoprotection global sur son territoire. Celui-ci nécessitera l'aménagement d'un centre de supervision urbain (CSU).
--------------------------	--

OBJECTIFS	L'objectif est d'adapter les locaux de la Police Municipale, afin de tenir compte de la hausse du personnel et du projet de CSU.
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	L'opération consiste à réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement de nouveaux locaux pour la Police Municipale dans les locaux de l'ancienne Poste. L'étude constitue le préalable à la réalisation des travaux.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation: Le déplacement de la Police Municipale se fera dans les locaux de l'ancienne Poste (à côté de la DGA Vie Citoyenne de la Mairie) en Centre-Ville. Public visé: le personnel de la Police Municipale. Thématique: création de nouveaux locaux administratifs
--	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Un marché devra être notifié dans le cadre de cette étude.
---	--

PILOTE ET PARTENAIRES	L'étude sera réalisée par un bureau d'études. Elle sera suivie et pilotée par le service Etudes et Travaux.
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Juin 2021 : Consultation MOE Juillet 2021: Analyse et attribution du marché Juillet 2021-Avril 2023: Etudes de conception
---	---

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	85% Département (PST) et 15% Ville
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateur quantitatif: Réalisation de 50% des dépenses au premier semestre 2023 Indicateurs qualitatifs: - étude répondant aux attentes de la Ville - Bureau d'étude ayant des références significatives dans le domaine
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sans objet
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		CREATION DE BUREAUX POUR LA POLICE MUNICIPALE: TRAVAUX
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Les locaux de la Police Municipale ne sont actuellement plus adaptés pour accueillir l'ensemble du personnel de la Police Municipale. Par ailleurs, la Commune envisage d'implanter un système de vidéoprotection global sur son territoire. Celui-ci nécessitera l'aménagement d'un centre de supervision urbain (CSU).
--------------------------	--

OBJECTIFS	L'objectif est d'adapter les locaux de la Police Municipale, afin de tenir compte de la hausse du personnel et du projet de CSU.
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	L'opération consiste à réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement de nouveaux locaux pour la Police Municipale dans les locaux de l'ancienne Poste.
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Le déplacement de la Police Municipale se fera dans les locaux de l'ancienne Poste (à côté de la DGA Vie Citoyenne de la Mairie) en Centre-Ville. Le public visé est le personnel de la Police Municipale. La thématique concerne l'amélioration des conditions de travail des agents.
--	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Un marché devra être notifié dans le cadre de ces travaux avec un allotissement à définir lors des études de conception.
---	--

PILOTE ET PARTENAIRES	Les travaux seront suivis par la Maîtrise d'oeuvre ayant réaliser les études de conception sous couvert du chargé d'opération du service études et travaux de la collectivité
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	1er semestre 2023: Consultation/ notification du marché 2d semestre 2023- courant 2024: Travaux
---	--

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	80% Département (PST) 20% Ville
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<u>Indicateur quantitatif:</u> Réalisation de la totalité des dépenses au premier semestre 2023. <u>Indicateurs qualitatifs:</u> - Travaux répondant aux attentes de la Ville - Entreprises ayant des références significatives dans le domaine
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sans objet
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		REHABILITATION PARTIELLE DE LA GENDARMERIE
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Les locaux de la Gendarmerie de La Possession et les logements de fonction de la brigade se situent actuellement sur un terrain communal à Saint-Laurent. L'état de ces locaux nécessitent des travaux de réhabilitation partielle.
--------------------------	---

OBJECTIFS	L'objectif de cette opération est de mettre à disposition de la Gendarmerie des locaux réhabilités.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Ce projet consiste à réhabiliter les bureaux et les logements de fonction de la brigade. Les travaux concernent: les travaux de dépose, travaux de menuiseries alu, et le revêtement des sols.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Les locaux de la Gendarmerie se situent à Saint-Laurent. Les gendarmes et les usagers sont concernés par le projet de réhabilitation. Thématique: réhabilitation
--	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Les travaux feront l'objet d'une consultation.
---	--

PILOTE ET PARTENAIRES	Les travaux seront pilotés par le Centre Technique Municipal de la Mairie de La Possession, en lien avec l'entreprise retenue pour effectuer les travaux.
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Mars 2022: Consultation travaux 2022: Démarrage des travaux 2024: Fin opération
---	---

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	80% Département (PST) et 20% Ville
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	<u>Indicateur quantitatif:</u> Dépenses réalisées à 50% au premier trimestre 2024 <u>Indicateurs qualitatifs:</u> -satisfaction des usagers
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sans objet
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		REVISION ALLEGEE DU PLU / MODIFICATION DU PLU : ETUDES
INV *	X	
FONC *		

* case à
cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Révision dite allégée au titre de l'article L.156.34 du Code de l'urbanisme prescrite par le Conseil Municipal en date du 19/02/2020. Modification prescrite par le Conseil Municipal en date du 19/02/2020.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Révision allégée: - Corriger les incohérences entre le zonage du PLU approuvé le 12/06/2019 et le zonage du PPR en vigueur - Rectifier des erreurs de classement dans le PLU approuvé le 12/06/2019. Modification: - Revoir le règlement en vue d'intégrer des dispositions spécifiques au cœur de ville concernant le renfort de la sécurisation des droits à construire en cohérence avec les capacités de la ZAC à la suite de la suppression du Tome III des Orientations d'Aménagement et de Programmation lors de la révision générale approuvée en 2019. - Apporter des précisions réglementaires pour corriger les difficultés d'interprétation relevées par le service instructeur des autorisations d'urbanisme depuis la mise en application du PLU approuvé en 2019.
------------------	--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Mise en œuvre des procédures décrites ci-dessus.
-------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	<u>Localisation:</u> l'ensemble de la commune de La Possession <u>Public visé:</u> les usagers du PLU/ (futurs) propriétaires de terrains situés à La Possession <u>Thématique:</u> études
--	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE <i>(ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)</i>	Etapes à venir: - attribution des 2 missions à des Bureaux d'études - lancement des procédures - arrêt du projet - consultations des personnes publiques associées - enquête publique - approbation des projets
---	---

PILOTE ET PARTENAIRES	L'étude sera suivie et pilotée par le service Urbanisme et Foncier de la Mairie de La Possession, en lien avec le Bureau d'études retenu.
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	- attribution des 2 missions à des Bureaux d'études: mai 2021
---	---

	- lancement des procédures: juillet 2021 - arrêt du projet : février 2022 - consultations des personnes publics associées: juin 2022 - enquête publique: septembre 2022 - approbation des projets : octobre 2023 au plus tard
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	85% Département (PST) et 15% Ville
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateur quantitatif: réalisation de 50% des dépenses d'ici fin décembre 2022 Indicateurs qualitatifs: - références significatives du Bureau d'études sur des projets similaires - satisfaction des usagers sur les documents d'urbanisme réalisés
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sans objet
OBSERVATIONS	

Convention PST2 - Commune-CCAS de La Possession

L'ACTION		Mise en place du nouveau plan de déplacement - Phase 1									
INV *	X										
FONC *											
* case à cocher											
CONTEXTE / ENJEUX		La commune de La Possession est une commune attractive avec plus de 33 000 habitants en 2017, elle présente un solde naturel élevé, sa population augmente vite avec + 3,2% par an. Sa croissance démographique est portée par le développement de son Ecoquartier Cœur de Ville (CDV) pour lequel la programmation est de 1850 nouveaux logements à l'horizon 2026. Pour prendre en compte cette évolution, une modification du plan de circulation communal est devenu indispensable.									
OBJECTIFS		L'objectif de l'action est mettre en œuvre la phase 1 du plan de déplacement communal pour prendre en compte l'évolution des flux de circulation attendus à l'horizon 2026, en intégrant les modes doux (vélos, Engins de Déplacement Personnel,...) .									
DESCRIPTIF DE L'ACTION		L'opération consiste à réaliser les études et travaux nécessaires à la modification des sens de déplacement dans le Centre ville pour mettre en places des boucles de circulation et favoriser des modes doux.									
PERIMETRE DE L'ACTION		Localisation: Centre Ville de La Possession Public visé: usagers de la route/ cyclistes Thématique: Déplacement									
MODALITES DE		Un marché d'étude de MOE et des marchés de travaux devront être notifiés dans le cadre de cette opération.									
PILOTE ET PARTENAIRES		L'opération sera suivie et pilotée par le service Etudes et Travaux, en lien avec la Direction des Grands Projets et de la mobilité.									
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE		Les études et travaux de la phase 1 du plan de circulation seront finalisées courant 2024. Les travaux de consolidation de la phase 1 interviendront courant 2024.									
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)				Coût total €HT	PST2		Montant commune		Autre financement		
					Taux	Montant HT €	Taux	Montant €HT	Taux	Montant €HT	Financier
		Actuelle convention PST2	Mise en place du nouveau plan de déplacement (études et travaux phase 1)	259 300 €	55,43%	143 729 €	13%	34 073,75 €	31,43%	81 498 €	Etat (Avelo2)
			TOTAL	259 300 €	55,43%	143 729 €	13%	34 074 €	31,43%	81 498 €	Etat (Avelo2)
		Opérations déjà programmées	SDMFMD	62 175 €	20%	12 435,00 €	10%	6 218 €	70%	43 523 €	Etat (Avelo2)
			VDN TF1	70 325 €	85%	59 776,25 €	15%	10 549 €	0%	- €	Etat (Avelo2)
			Actions Avelo 2 Axe 3	46 250 €	20%	9 250,00 €	10%	4 625 €	70%	32 375 €	Etat (Avelo2)
		Opérations potentielles	Jalonnement vélo/piéton	20 000 €	80%	16 000,00 €	20%	4 000 €	0%	- €	
			Ecocompteur	8 000 €	20%	1 600,00 €	10%	800 €	70%	5 600 €	
			VDN AVP TO1	52 550 €	85%	44 667,50 €	15%	7 883 €	0%	- €	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)		Indicateur quantitatif: Linéaire traité Indicateurs qualitatifs: - Etude répondant aux orientations du plan de déplacement - Bureau d'étude ayant des références significatives dans le domaine									
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)		Mise en place de boucles de circulation sur le centre ville avec prise en compte des modes doux (vélos, EDP, piétons)									
OBSERVATIONS											

OPERATION INVESTISSEMENT CCAS

INTITULE DE L'ACTION INV * FONC *	X	RENOUVELLEMENT DU PARC AUTOMOBILE DU CCAS PAR L'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES
* case à cocher		
CONTEXTE / ENJEUX	Le CCAS mène une politique sociale de solidarité envers les plus fragiles et ouverte aux familles. Il assure la gestion de 4 multi accueils, d'un Relais d'Assistants Maternels et d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents.	
OBJECTIFS	Dans le panel d'actions proposées par ses structures Petite Enfance, il est proposé d'enrichir les actions de soutien à la parentalité et à l'éveil des enfants, en complément des initiatives prises dans les dispositifs de droit commun. En outre, le CCAS souhaite développer les actions innovantes et itinérantes au profit des familles, et au plus près des habitants (écarts du territoire)	
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Pour mener à bien ce programmation d'actions, inscrites dans une démarche de transition écologique, il est nécessaire de pouvoir de doter d'une flotte de véhicules électriques (2 fourgons 9 places, en remplacement d'un existant) et de 2 véhicules légers) pour le transport d'agents et du public accompagné	
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	La flotte ainsi dotée est mis à profit de l'accompagnement du public (enfant de 0 à 6 ans, 6 enfants et 3 accompagnants par fourgon). Il permettra de faciliter le déplacement des séniors, en situation d'isolement, et des agents accompagnant le public. Localisation : territoire de la Possession (littoral et écarts)	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Les actions supports sont amorcées dès 2021 au sein des pôles solidarités et Petite Enfance du CCAS : actions individuelles ou collectives, ateliers parents enfants (yoga, éveil musical). L'acquisition de la flotte électrique est prévue dès Janvier 2022.	
PILOTE ET PARTENAIRES	CCAS / Pôle Petite enfance / Pôle Solidarité	
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Acquisition des véhicules électriques et installation des bornes de recharge : Janvier 2022 (démarrage des actions souhaitées dès 2021)	
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	80 % PST 20 % CCAS	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	- Nombre de public transporté - Nombre d'actions individuelles et collectives - Enquêtes de satisfaction annuelles sur les actions déployées sur le territoire	
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Le CCAS est doté d'une flotte de véhicule (dont le fourgon de 9 places > 10 ans (CAC - CSL), énérgivore. Le renouvellement permettra un déplacement intra urbain éco responsable, dans la continuité de la dynamique lancée par la Commune sur la flotte des véhicules de service. La qualité de l'air et la consommation énergétique est appréciée de façon prioritaire sur les établissements recevant du public (crèches), soucieux d'un impact auprès du public (liens PMI - CCAS : qualité de l'air en crèche).	
OBSERVATIONS		

INVESTISSEMENT : « PROJET STRUCTURANT »

INTITULE DE L'ACTION INV * ☒ FONC * ☐	AMENAGEMENT D'UN ESPACE LUDIQUE ET PAYSAGER DE MOULIN JOLI
* case à cocher	
CONTEXTE / ENJEUX	Le contexte local réunionnais, avec la crise requin, impacte de plus en plus les sports de glisse à vocation nautique. La Collectivité souhaite apporter aux jeunes possessionnais et réunionnais d'autres possibilités de loisirs de nature terrestre. Par ailleurs, le développement de la population du quartier de Moulin Joli, et notamment scolaire (collège Texeira Da Motta située à proximité, lycée Moulin Joli) du territoire accentuent cette exigence de reconsidérer l'offre en matière d'équipements sportifs avec l'intégration d'un espace ludique et paysager.
OBJECTIFS	L'objectif de cette opération est de mettre à disposition du public un nouvel équipement. Ainsi, plus de 600 logements sociaux ont été livrés depuis 2014 à proximité immédiate du projet.
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Le projet d'aménagement d'un espace public ludique et paysager à Moulin Joli comprend : - Une aire de jeux pour enfants de 0 à 12 ans - Un skate park de type Street Plaza de 500 m ² minimum - Des kiosques rondavalle - Des zones d'ombrages - Un bâti compact comprenant une zone de stockage de matériel et des toilettes publiques automatiques - Des cheminements et passerelles - Des aménagements paysagers
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Localisation: Le projet se situe en partie basse de la ZAC Moulin Joli, sur une zone relativement plane en rive gauche de la ravine Balthazar au lieu dit « Plaine de jeux », sur les parcelles actuellement cadastrées AP 1411, AP 1418, et AP 1192. Public particulièrement visé: les riverains du futur équipement, mais également les personnes habitant à proximité. Thématique: construction d'un équipement de proximité
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Les différents marchés ont d'ores et déjà été notifiés. Les prochaines étapes sont: OS travaux et période de préparation, Réalisation des Travaux, puis Réception.
PILOTE ET PARTENAIRES	Le projet sera piloté par le service Etudes et Travaux de la Mairie de La Possession, en lien avec les entreprises retenues.
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	OS de démarrage et période de préparation: juin 2021 OS Travaux: juillet 2021 Travaux : de juillet 2021 à mai 2021 Réception: mai 2022
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	60% Région 30% PST 10% Ville
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Indicateurs quantitatifs: effectif de population concernée par le nouvel équipement; consommation de l'enveloppe Indicateurs qualitatifs: satisfaction des usagers
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable (cf note transmise) avec notamment: - plantations d'endémiques et indigènes - réflexion globale sur l'environnement à travers un schéma directeur du Parc urbain à l'échelle de la ZAC Moulin Joli - une continuité piétonne prévue dans le cadre du projet
OBSERVATIONS	

FONCTIONNEMENT : « VOLET SOCIAL »**Pour la commune**

INTITULE DE L'ACTION	AGENT DE MEDIATION ET DE PREVENTION
INV *	
FONC *	

X

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	La Commune de la Possession connaît depuis 2012 une progression démographique importante de plus de 7,7% . De plus, deux nouveaux quartiers ont émergé, il s'agit de la ZAC Cœur de Ville et la ZAC Moulin Joli situé à proximité de la Rivière des Galets. Ces deux ZAC se trouvent dans une position singulière où elles accueillent d'un côté des grands ensembles de logements sociaux et de l'autre de l'habitat individuel avec des ménages à forts revenus. L'émergence de ces nouveaux quartiers inscrits dans divers programmes d'aménagement urbain vise à favoriser l'attractivité économique et la mixité résidentielle. Cependant, les problématiques sociales et éducatives sont identifiées au niveau de Moulin Joli. La fragilité des habitants ne se limitent pas au seul niveau de ressource mais 70% des ménages perçoivent les minimas sociaux, rencontrent des problématiques scolaires et d'accès à l'emploi. Ces quartiers n'étant pas situés en quartier prioritaire, ils ne peuvent bénéficier des crédits spécifiques de la Politique de la Ville . Pour faire face à cela, la Ville a concentré des moyens en créant un Centre Social qui est situé au Cœur du quartier et rayonne sur 2 autres quartiers (Saint Laurent et Saint Thérèse) . En matière de sécurité et de tranquillité résidentielle, les habitants commencent à se plaindre d'un sentiment d'insécurité. Le service de la Police Municipale et de la Gendarmerie Nationale interviennent de manière régulière pour lutter contre les incivilités et le médiateur de quartier agit sur le sentiment d'insécurité. De plus, les chefs d'établissement interpellent régulièrement les services de la Ville pour signaler des cas de pré-décrochages pour les collégiens en classe de 5e et 4e. Bien souvent ces élèves ne peuvent pas être pris en charge par le Programme de Réussite Educative car ils habitent hors du périmètre du quartier prioritaire « Cœur Saint Laurent ». C'est pourquoi, pour répondre aux problématiques dans les quartiers et garantir un cadre de vie de qualité aux habitants, il est nécessaire de renforcer la présence en proximité.
--------------------------	---

OBJECTIFS	Afin d'apporter une réponse en matière de prévention de la délinquance, la collectivité dispose d'un personnel de proximité (deux agents de médiation et de prévention). L'objectif est de permettre de fournir un accompagnement en proximité des publics en précarité, éloignés des institutions en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Il sera question : - d'assurer une présence sur les secteurs concernées aux horaires où le public est présent ; - d'apporter un soutien individualisé et personnalisé ; - de favoriser l'émergence de projets individualisés et collectivité ; - de favoriser l'accès aux droits ; - de travailler en lien avec la cellule dispositifs et les acteurs du territoire.
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Afin d'apporter une réponse en proximité et améliorer la qualité du cadre de vie dans les quartiers repérés comme sensibles, il s'agira de financer les postes de deux agents de médiation et de prévention. Ils interviendront de façon préventive en bas d'immeubles et lieux adaptés au mode de vie du public concerné. Ils mobiliseront les publics à travers une écoute active et les orienteront vers les institutions. Ils interviendront aux horaires et lieux adaptés au mode de vie du public. A travers l'activité socio-éducatives, les éducateurs de rue pourront valoriser les potentialités du public.
PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Périmètres d'intervention : Moulin Joli- Saint Laurent- Centre Ville Public : 16 à 35 ans en situation de décrochage scolaire et institutionnel , en situation d'inactivité. Thématiques : Addictions, accompagnement social et professionnel
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Intervention sur les périmètres aux heures et lieux adaptés au mode de vie du public concerné; Mobilisation du public à travers une écoute active et identification des besoins; Création de temps de rencontres entre le public accompagné et les partenaires institutionnels; Lien avec le projet Mandela 15 -25
PILOTE ET PARTENAIRES	pilote - copilote : CCAS - DGA VC / Partenaires : • Centre Social « Kaz Fami » • Pôle insertion. • MIO • Pôle emploi • CCAS • Conseil Départemental • Projet 15-25 Mandela • Les bailleurs sociaux • Réseau Oté • Les associations de quartier • Le PAD
CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	A partir de septembre 2021 - Fin 2023
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	76,27% PST 12,43% Etat (FIPD) 11,30% Etat (BOP 147)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre de personnes accompagnées Nature des orientations réalisées Nombre de partenaires impliqués dans le projet
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Sans objet
OBSERVATIONS	

Pour le CCAS

INTITULE DE L'ACTION		ACTION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE DANS ET HORS LES MURS
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Le CCAS dispose de 4 multi accueils, soit 140 places agréées par le Conseil départemental, un Relais d'Assistants Maternels et un Lieu d'Accueil Enfants Parents. Ces structures amorcent des actions au profit des familles, malgré une fréquence en nette baisse liée à la crise sanitaire du COVID-19. Cependant, le CCAS ambitionne de conforter ces actions, au delà des cofinancements de droit commun (Caf), pour atteindre des familles sur des thématiques variées et au plus proche des quartiers (écarts de la Possession).
--------------------------	--

OBJECTIFS	Une évaluation des besoins familles a révélé un intérêt grandissant pour un accompagnement à la parentalité, sur des thématiques variées (santé / nutrition / allaitement, place du père au coté de la mère, art et culture, éveil musical, intergénérationnel). La crise sanitaire a freiné la présence des familles dans nos locaux et le CCAS ambitionne de construire des actions itinérantes (type : ludobus, LAEP itinérant, maison de quartier, etc) pour viser les territoires les plus reculés et les familles avec des difficultés socio-éducatives
------------------	---

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Le CCAS dispose de ressources humaines (une auxiliaire à mi temps et une animatrice Petite Enfance) pour renforcer les actions de soutien à la parentalité. Il est envisagé d'augmenter les créneaux ouverts aux usagers du LAEP, du RAM, et via des solutions itinérantes (cf fiche action véhicules électriques), aller à la rencontres des familles dans les locaux existants de la Ville (maison de quartier, CASE,) dans les écarts (Ravine à Malheur, Pichette, Dos d'Ane), voir en numérique (outils vidéo en lignes, visioconférence). Un programme d'actions thématiques est prévues pour les 6 structures Petite enfance, avec un intervenant par mois par structure, et des actions itinérantes, au plus près des habitants.
-------------------------------	---

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	Territoire de la Possession : littoral et les écarts. Actions au sein des structures, itinérantes, ou en distanciel. Familles ayant des enfants de 0 à 6 ans. Thématiques : art et culture, musique, santé, bien être.
--	--

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	Actions de soutien à la parentalité avec intervenant extérieur, sur une durée de 36 mois, une récurrence par mois et par structure. Actions délocalisées, avec transport du matériel et/ou du public dans les quartiers. Cofinancement souhaitée avec la CAF de la Réunion.
--	---

PILOTE ET PARTENAIRES	CCAS de la Possession, pôle Petite Enfance CAF (cofinanceur), commune (repérage et orientation du public via les médiateurs)
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Début mai 2021 pour les actions au sein des structures, aout 2021 pour les solutions itinérantes dans les locaux communaux existants. 2023-2024 avec la flotte électrique. Projet de LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent) itinérant en cours (CAF de la Réunion).
PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	Cout global de l'opération : 217 240,00€. Cofinancement : CD (PST) : 112 640,00€, CAF: 50 002,00€, CCAS: 54 598,00€
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre de familles bénéficiaires des actions, nombre de quartiers nouvellement atteints par les actions nouvelles, âge des enfants ; enquêtes de satisfaction annuelles auprès des usagers
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Les actions s'inscrivent dans une dynamique existante au sein des multi accueils, RAM et LAEP : valorisation des matériaux / déchets pour la confection des supports pédagogiques ; utilisation et communication sur les circuits courts, agriculture raisonnée / bio (nouveau marché de denrées alimentaire en cours), projet de renouvellement de la flotte via des véhicules électriques pour les déplacements, itinérances des actions.
OBSERVATIONS	

INTITULE DE L'ACTION		AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES 18-30 ANS
INV *		
FONC *	X	

* case à cocher

CONTEXTE / ENJEUX	Plus d'un jeune sur 2 est au chômage. La mobilité reste un frein dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Cet élément a été aussi mis en avant dans le diagnostic de terrain effectué par le service jeunesse de la commune et l'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS
--------------------------	--

OBJECTIFS	. permettre aux jeunes en insertion professionnelle et de familles à faible de ressources de passer le permis . Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes
------------------	---

DESRIPTIF DE L'ACTION	L'aide est versée pour le jeune directement à l'auto-école en fonctionnement de l'avancement des cours et de la réussite aux examens Le montant s'appuie sur l'enveloppe de 750 € proposée par le Département. Le montant financé par le CCAS est de 100 €. Le montant minimum pour un permis de conduire est de 1 085 € (forfait code + minimum de 20 h de conduite). Les orientations se font via le Pôle Emploi, la M.I.O et l'école de la 2e chance dans une cohérence de projet pour le jeune.
------------------------------	--

PERIMETRE DE L'ACTION Localisation Public visé Thématique	La Possession Jeunes de 18 à 30 ans en démarche d'insertion professionnelle depuis 6 mois Insertion sociale et professionnelle des jeunes
---	---

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE (ex : étapes, action ponctuelle ou récurrente, mise en place d'un guichet unique, ...)	1 - Accueil du Jeune par la structure d'accompagnement professionnel (Pôle Emploi, la M.I.O et l'école de la 2e chance) 2 - Complétude du dossier d'instruction 3 - Transmission au CCAS pour analyse et vérification 4 - Passage en comité technique partenarial 5 - Passage en commission permanente du CCAS 6 - Attribution de l'aide 7 - Versement en 3 parties directement à l'auto-école
--	--

PILOTE ET PARTENAIRES	CCAS Pôle Emploi, la M.I.O et l'école de la 2e chance, maison départementale
------------------------------	---

CALENDRIER DETAILLE DE MISE EN ŒUVRE	Mai 2021 : avis du Département et convention PST 2 Déc 2021 : bilan intermédiaire Avril 2022 : bouclage et solde de l'enveloppe PST1 Mai 2022 : démarrage de l'enveloppe PST2
---	--

PLAN DE FINANCEMENT (Commune, CCAS, Département, Etat, Région, Europe, autres...)	COUT TOTAL : 90 000 € DEPARTEMENT :56 250,00 € CCAS : 33 750,00 €
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION (donner au moins 3 indicateurs mesurables, dont 1 indicateur qualitatif et 1 indicateur quantitatif)	Nombre d'aides attribuées Pourcentage de jeunes qui réussissent leur permis Plus-value du permis dans la vie professionnelle et personnelle
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (en quoi cette action sert aussi la transition écologique et solidaire)	Accompagner la jeunesse dans son projet professionnel
OBSERVATIONS	

Annexe 2

Modèle de tableau des dépenses pour l'investissement

NOM DE LA COMMUNE OU DU CCAS						
NOM DE L'OPERATION						
Nature de la dépense	Désignation /Libellé	Date	Tiers/ Entreprise	Numéro Bordereau	Numéro Mandat	Montant € HT
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 50% de la réalisation de la dépense de l'opération						
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 100% de la réalisation de la dépense de l'opération						
TOTAL des dépenses € HT de l'opération						

Modèle de tableau des dépenses pour le fonctionnement

NOM DE LA COMMUNE OU DU CCAS						
NOM DE L'ACTION						
Nature de la dépense	Désignation /Libellé	Date	Tiers/ Entreprise	Numéro Bordereau	Numéro Mandat	Montant € HT
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 50% de la réalisation de la dépense de l'action						
Sous-total des dépenses € HT à l'atteinte de 100% de la réalisation de la dépense de l'action						
TOTAL des dépenses € HT de l'opération						

Annexe 3

Fiche « Bilan technique et financier » pour le solde d'une opération et/ou action sur le PST2 2021-2024

Conformément au cadre du PST 2^{ème} génération et aux conventions de PST 2^{ème} génération, signées entre les communes, les CCAS et le Département, le versement du solde de 30% est conditionné à la présentation d'un bilan technique et financier pour chaque projet.

Le bilan technique et financier consiste en la présentation d'un certain nombre de pièces justificatives attestant la réalisation effective des projets financés par la collectivité départementale.

En investissement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Un bref descriptif des objectifs à atteindre et de l'action menée,
- Un bilan financier final (par exemple un décompte général définitif des dépenses visées du Maire et du Payeur), précisant le coût total hors taxe de l'opération,
- L'attestation de « service fait » ou le cas échéant le procès-verbal de réception des travaux,
- En cas de travaux, une photo du **panneau de chantier** où la participation du Département doit apparaître en termes de logo, de taux de financement et du montant de la subvention,
- Des photos de la réalisation finale où le logo du Département doit apparaître de façon visible et permanente,
- Pour les acquisitions d'équipement mobilier, des photos où le logo du Département doit apparaître de façon visible sur l'équipement.

Sur présentation du bilan technique et financier d'une opération, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'opération, sans attendre l'échéance du dispositif PST 2^{ème} génération 2021-2024.

En fonctionnement, les pièces demandées sont les suivantes :

- Le décompte général et définitif des dépenses, précisant le coût total hors taxe de l'opération,
- Un bilan financier final (par exemple un décompte général définitif des dépenses), précisant le coût total hors taxes de l'action,
- L'attestation de « service fait »,
- Le descriptif de l'action menée reprenant les éléments d'organisation, de mise en œuvre et le nombre de bénéficiaires (ainsi qu'éventuellement les autres indicateurs définis dans la fiche action),
- Un exemple de courrier type de notification de l'aide, précisant l'aide du Département.

Sur présentation du bilan technique et financier d'une action, jugé conforme, le Département pourra procéder au versement du solde de l'action, sans attendre l'échéance du dispositif PST 2^{ème} génération 2021-2024.